



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-684-928 du 02/11/2015

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES COMPETENTES A L'EGARD DES PERSONNELS GERES PAR LA DIEPAT

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant désignation des **représentants de l'administration** au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps suivants, actualisés à la rentrée scolaire 2015 :

- IEN
- PERSONNELS DE DIRECTION
- ATRF
- AAE
- SAENES
- ADJAENES
- ATEE
- ASSAE
- INFENES
- ANT (Commission Consultative Paritaire Académique)

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale :

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Patrick GUICHARD, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône,- M. Dominique BECK, IA-DASEN de Vaucluse,- M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence	<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes,- Mme Catherine FOURMENT, IEN, doyen des IEN second degré- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

CONSIDÉRANT la modification des domaines de compétence attribués aux IA-IPR-EVS à la rentrée scolaire 2015

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2015-perdirad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

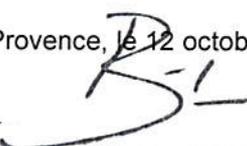
ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction :

PERSONNELS DE DIRECTION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Patrick GUICHARD, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône,- M. Dominique BECK, IA-DASEN de Vaucluse,- M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence,- M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes,- M. Dominique KARAS, IA-IPR établissements et vie scolaire	<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Thierry DALMASSO, IA-DAASEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Michèle VANDREPOTTE, IA-DAASEN de Vaucluse,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines, rectorat,- Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 13 avril 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement, publié au bulletin académique spécial n° 668 du 20 avril 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015
CONSIDERANT les modifications intervenues à la rentrée universitaire dans l'organigramme de la direction des ressources humaines de l'université d'Aix-Marseille

Rectorat

ARRETE

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité **de représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation :

Secrétariat de division
2015-atrfad1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ADJOINTS TECHNIQUES de RECHERCHE et de FORMATION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - M. Gérard MARIN, directeur des relations et des ressources humaines au rectorat, - M. Joël CNOKAERT, IA-IPR biochimie, génie biologique - Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Aix-Marseille Université - Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université, - Mme Carole DANO DOREMUS, directrice des ressources humaines, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, - Mme Patricia COUMBARAS, directrice du pôle gestion des personnels, Aix-Marseille Université 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Alain FARALLI, IA-IPR des Sciences de la vie et de la Terre, - M. Pascal HABERT, IA-IPR de sciences Physiques et chimiques - Mme Marie-Christine VIVIERS, proviseure, lycée Marie Curie, Marseille, - Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Aix-Marseille Université - Mme Claire MOLENAT, chef de service des personnels BIATSS, Aix-Marseille Université - M. Laurent BARBIERI, directeur général des services, école centrale de Marseille, - M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat, - Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 13 avril 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat, publié au bulletin académique spécial n° 668 du 20 avril 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat :

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

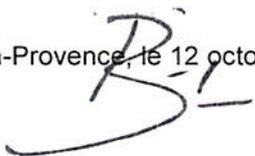
Secrétariat de division
2015-adaenesadm1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,- Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Aix-Marseille Université- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne	<ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse,- Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université- Mme Carole DANO DOREMUS, directrice des ressources humaines, UAPV,- Mme Aurélie GAROTTE, proviseure adjointe, lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 13 avril 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique n° 668 du 20 avril 2015

CONSIDERANT la cessation définitive de fonctions de Monsieur Patrick ARNAUD avec effet au 1^{er} septembre 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
techniques

secrétariat de division
2015-saenesad1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat- Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Aix-Marseille Université- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse	<ul style="list-style-type: none">- M. Bernard COMBE, secrétaire général de la DSDEN des Hautes-Alpes,- Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université,- Mme Bernadette RAMTANI, proviseure, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015
CONSIDÉRANT les modifications intervenues à la rentrée universitaire dans l'organigramme de la direction des ressources humaines de l'université d'Aix-Marseille

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2015-adjad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat- M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,- Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Université d'Aix-Marseille- Mme Patricia COUMBARAS, directrice du pôle gestion des personnels, Aix-Marseille Université- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale, collège de Luynes, Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none">- Mme Myriam THIMONIER, chef de la division des affaires financières (DAF) au rectorat,- Mme Laure MAILLE, directrice des ressources humaines adjointe, Université d'Aix-Marseille,- M. Bernard COLCY, secrétaire général de la DSDEN des Alpes de Haute Provence,- M. Franck DIDIER, responsable du service des ressources humaines du CREPS sud-est, Aix-en-Provence,- Mme Delphine LEROY, principale adjointe, collège François Mitterand, Simiane-Collongue- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines, rectorat- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

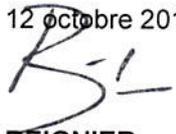
ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement :

ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Claire MORICONI, proviseure, lycée Marseilleveyre, Marseille,- M. Charles-Henri GARNIER, gestionnaire comptable, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence,- Mme Nathalie BOAVENTURE-SOUZA, proviseure, lycée professionnel Gustave Eiffel, Aubagne	<ul style="list-style-type: none">- M. Franck DIDIER, responsable du service des ressources humaines, CREPS-sud-est, Aix-en-Provence,- Mme Véronique GALZY, chef de la division logistique au rectorat,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- Mme Annie CRAPOULET, directrice des ressources humaines, DSDEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Pauline BANZO, principale, collège Château Double, Aix-en-Provence,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2015-ass

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

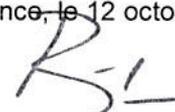
ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat :

ASSISTANT(E)S de SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- Mme Anne PASTOR, CTSS, conseillère technique du recteur	<ul style="list-style-type: none">-Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,- Mme Claire MORICONI, proviseur, lycée Marseilleveyre, Marseille,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT, rectorat,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015 modifié par l'arrêté rectoral DIEPAT du 9 février 2015 publié au bulletin académique n° 664 du 23 mars 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des infirmiers (es) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2015-infad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

A R R E T E

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

INFIRMIER(E)S DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat- Mme Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur, rectorat	<ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, Avignon,- Mme Fabienne OHL, proviseure adjointe, lycée Cézanne, Aix-en-Provence,- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT, rectorat,- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat,- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure, LP René Caillié à Marseille,- Mme Evelyne GRAZI, principale, collège Izzo, Marseille

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015



Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015

VU l'arrêté ministériel en date du 14 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MISERY en qualité de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 25 septembre 2015

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2015-antad

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé.

AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat, - M. Pierre TAUDOU, médecin conseiller technique du recteur au rectorat, - M. Claude GARNIER, IA-IPR, DAFPIC, rectorat, - Mme Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur au rectorat, 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Elisabeth PORTIGLIATTI, proviseure, lycée Fourcade, Gardanne, - Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse, - M. Bernard COLCY, secrétaire général de la DSDEN des Alpes-de- Haute-Provence, - Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT au rectorat - M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat, - Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat,

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 12 octobre 2015

Bernard BEIGNIER